

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
MERCREDI 26 MARS 2014 19H30

**Ordre du jour &
guide mémoire**

17 points au total

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

03406930 (1) Compte communal 2013 -2.073.521.8

le compte communal 2013 présente les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	6.178.732,58	2.275.644,51	8.454.377,09
- Non-Valeurs	45.076,00	0,00	45.076,00
= Droits constatés net	6.133.656,58	2.275.644,51	8.409.301,09
- Engagements	5.714.482,10	2.403.306,95	8.117.789,05
= Résultat budgétaire de l'exercice	419.174,48	-127.662,44	291.512,04
Droits constatés	6.178.732,58	2.275.644,51	8.454.377,09
- Non-Valeurs	45.076,00	0,00	45.076,00
= Droits constatés net	6.133.656,58	2.275.644,51	8.409.301,09
- Imputations	5.289.178,51	1.000.030,79	6.289.209,30
= Résultat comptable de l'exercice	844.478,07	1.275.613,72	2.120.091,79
Engagements	5.714.482,10	2.403.306,95	8.117.789,05
- Imputations	5.289.178,51	1.000.030,79	6.289.209,30
= Engagements à reporter de l'exercice	425.303,59	1.403.276,16	1.828.579,75

03406931 (2) Communication de l'approbation par le Ministre Furlan du budget communal 2014 -2.073.521.1

Le Conseil communal prend connaissance de l'approbation par le Ministre Furlan du budget communal 2014.

03407132 (3) Modification du règlement de redevance communale sur les demandes de permis d'environnement (avis notaire ?-) -1.713.558

Renouvellement pour **les exercices 2014 à 2015**, de la redevance communale sur la demande d'autorisation d'exploitation d'établissements soumis au régime de Permis d'Environnement ou de Déclaration.

La redevance est fixée comme suit, par demande :

- **Pour les demandes de Déclarations de Classe 3 : 25,00 Euros (précédemment 20,00€).**

Cette augmentation est justifiée par le coût de plus en plus grand lié à ces demandes. Le reste est inchangé.

03407133 (4) Rationalisation de l'éclairage public -1.811.111.5

En concertation avec le service des finances, le Collège décide de proposer au Conseil Communal la suppression des points lumineux suivants :

RN654 vers Hamoir :

- Suppression des points lumineux n°20/471 à 20/489 inclus, soit 19 points (de chez Seron jusqu'aux habitations Rue de la Batterie, en sortie de localité)
- Ajout d'un luminaire 20/490 afin d'éclairer les premières habitations Rue de la Batterie.

RN633 vers Aywaille :

- Suppression des points lumineux n°20/44 à 20/78 inclus, soit 4 points toujours en fonction et 31 points déjà hors fonction (de Belle Roche Sablar au Moulin du Halleux),
- Suppression du point lumineux 20/82, soit 1 point (entre le Moulin du Halleux et les premières habitations),
- Suppression des points lumineux n°20/109 à 20/114 inclus, n°20/116 à 20/124 inclus, n°20/128, 20/20041 et 20/13, soit 8 points toujours en fonction et 7 points déjà hors fonction (tronçons non habités fin du Halleux).
- Remise en service des luminaires 2000125 à 2020395, soit 3 luminaires, près des habitations à la fin du Halleux.

RN633 vers Poulseur :

- APRES LA SUPPRESSION DES FEUX ET DE LA CIRCULATION ALTERNEE SUR CE TRONCON : Suppression des points lumineux n°20/1983 à 20/1973 inclus (entre sortie de Comblain et Station Dominique) et n°1965 à 1940 inclus (entre « bloc station » et « Embiérir »), soit un total de 39 points toujours en fonction et 15 points déjà hors fonction.

RN633 après Poulseur :

- Suppression des points lumineux n°1884 à 1856 inclus, soit 11 points toujours en fonction et 6 points déjà hors fonction (entre fin de localité et le Ry d'Oneux, en laissant l'éclairage du carrefour).

Rue Lelièvre :

- Suppression d'un point lumineux sur deux entre les points n°20/1709 à 1697 (entre carrefour RN633 et entrée de Sart). Les points à supprimer sont les suivants : 20/1709 – 20/1707 – 20/1705 – 20/1703 – 20/1701 – 20/1699 et 20/1697, soit 7 points.

Rue d'Anthisnes vers Fond du Sart et de Fond du Sart vers Anthisnes :

- Aucune suppression tant que le tronçon n'est pas aménagé.

Entre Sart et Fond du Sart :

- Suppression des points lumineux n°20/1102 et 20/1104, soit 2 points.

Route de Mont :

- Suppression d'un point lumineux sur deux entre le carrefour avec la Rue d'Anthisnes et les habitations n° 9 et 10 en maintenant les points des zones habitées. Les points à supprimer sont les suivants : 20/1032 – 20/1030 – 20/1292 – 20/1015 – 20/1017 – 20/1019 et 20/2021, soit 7 points.

Voie du Condroz vers Anthisnes :

- Suppression des points lumineux n°20/935 à 20/945, soit 9 points (du carrefour avec la rue des Béoilles jusqu'à la sortie de localité).

Rue Havée Madeleine :

- Suppression d'un point lumineux sur deux entre les dernières maisons du bas de Mont et le four à chaux en maintenant les points des zones habitées. Les points à supprimer sont les suivants : 20/900 – 20/898 – 20/895 – 20/893 – 20/891 – 20/889 – 20/887 – 20/885 – 20/881 et 20/880, soit 10 points.

Rue de l'Aunaie :

- Suppression d'un point lumineux sur deux entre le carrefour avec la Rue d'Aywaille et la nouvelle chicane en maintenant les points des zones habitées. Les points à supprimer sont les suivants : 20/208 – 20/210 – 20/212 – 20/214 – 20/216 – 20/218 – 20/220 et 20/223, soit 8 points.

Rue du Thier vers Hoyemont :

- Suppression d'un point lumineux sur deux entre la sortie d'Oneux et l'entrée de Hoyemont en maintenant les points des zones habitées. Les points à supprimer sont les suivants : 20/260 – 20/266 – 20/270 et 20/274, soit 4 points.

03407334 (5) Fabriques d'église : Saint - Joseph - Oneux - Compte 2013 -1.857.073.521.8

Le compte se clôture avec un boni à l'exercice 2013 de 117,84 Euros. Pour rappel, le supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte était en 2013 de 253,54 Euros.

AFFAIRES GENERALES

03407353 (6) Réalisation des droits de la commune - Elections du 25.05.2014 - Vote électronique - Recours au Conseil d'Etat - Convention -2.073.3

Par sa décision du 26 février dernier, le Conseil communal décidait d'ester en justice devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2013 portant exécution de l'article L4211-3§5 du Code de la démocratie locale et de la Décentralisation.

Aujourd'hui, le collège communal propose une convention avec le conseil Mtre Lemmens pour déterminer le coût que chaque commune devra payer au prorata du nombre d'électeurs lors des dernières élections (2012).

Pour Comblain-au-Pont, cela donne :

$$\begin{array}{r} 3991 \\ 15000 \times \frac{\quad}{268162} = 223,24 \text{ €} \end{array}$$

03407052 (7) Propriétés communales - Aliénations - Poulseur - PCA du site Fawtay - Vente de l'ancienne école de Sart et abords (zone bleue) - Approbation du projet de compromis de vente préparé par le notaire Bovy -2.073.511.2

Ce point fait suite à la décision de principe prise par le Conseil communal le 26 février 2014.

Le notaire Bovy a établi un projet d'acte qu'il soumet à l'approbation du conseil et du candidat acquéreur.

Celui-ci reste soumis à la levée de toutes les conditions suspensives.

12333128 (8) Bail emphytéotique «Cercle de Comblain» : approbation de la convention de bail avec le Doyenné Ourthe-Vesdre-Amblève pour raison d'utilité publique, dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural -2.073.512.55

Le point est reporté à un conseil ultérieur.

Le projet d'acte doit encore être vérifié par l'administration communale (agent traitant : François Louon).

CADRE DE VIE

03407320 (9) Hygiène des rues - Immondices - Collectes sélectives - Actions de prévention à mener au sein de la Commune en 2014 - Lutte contre le gaspillage alimentaire. -1.777.614.48

Sur base de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008, notre commune a la possibilité de confier à Intradel, par vote au Conseil communal, la réalisation d'actions de prévention au niveau local.

Pour 2014, deux actions sont proposées en relation avec la lutte contre le gaspillage alimentaire :

1. Organisation d'ateliers de cuisine pour les habitants de la commune (1 séance de 3 heures en soirée et en semaine). Action envisagée de mai à novembre 2014, à l'exception de juillet et août.
2. Distribution de boîtes à fruits réutilisables aux enfants de l'enseignement maternel et primaire, tous réseaux confondus.

ADL, EMPLOI, CREATION D'ACTIVITES

02404846 (10) Agence de Développement Local : rapport d'activités 2013 -1.82

Le collège communal invite le Conseil communal à approuver le rapport d'activités 2013 de l'ADL.

Celui-ci sera présenter sommairement à la CLDR, comité de pilotage de l'ADL, le 19 mars à 20h.

02404847 (11) Régie communale ordinaire «Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont» : approbation du compte pour l'exercice 2013 ^{-1.82}

Résumé :

Le Compte de résultats s'équilibre avec un solde nul sur base de 108.512,86 € de charges et 108.512,86 € de produits.

Ce résultat est proche du budget estimé à 108.738,85 €.

La subvention de la Région wallonne est de 68.771,16 €, soit un peu supérieure à l'estimation budgétaire (65.000 €).

La part communale est de 39.740,07 €, soit un peu inférieure à l'estimation budgétaire (43.738,85 €).

Le bilan s'équilibre à 55.986,83 € avec un actif constitué de 48.954,03 € de créances à court terme et 7032,80 € de valeurs disponibles, et un passif constitué de 48.754,42 € de dettes (futures factures communales) et 7232,41 € de réserves.

PATRIMOINE ET TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

03407220 (12) Vente d'une parcelle de terrain sise en lieudit « Haie Stokar », cadastrée 1ère division, section I, numéro 28 A, pour une contenant de neuf cent vingt-cinq mètres carrés (925 m²). ^{-2.073.511.2}

Ce bien est situé rue de l'Aunaie avant la chicane, après les virages ; Il s'agit d'un pré (situation cadastrale) boisé dont le riverain a demandé l'acquisition afin d'agrandir sa propriété et assurer l'entretien de cette parcelle située à proximité de l'entrée de sa propriété.

Le prix est fixé à 1.500 €. Tous les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur.

ACTION SOCIALE/LOGEMENT

03407161 (13) Rapport financier du Plan de Cohésion Sociale - dépenses 2013 ^{-1.842}

Soumission, pour approbation, du rapport financier 2013 du PCS. 87.205,64 euros justifiés (frais de personnel et de fonctionnement).

03407162 (14) Rapport financier Plan de Cohésion Sociale - dépenses 2013 - article 18 ^{-1.842}

Soumission, pour approbation, du rapport financier lié à l'article 18 du PCS pour l'année 2013, suivant la convention signée avec l'ASBL La Teignouse. Des dépenses ont été justifiées pour un montant de 4880.04 euros.

03407163 (15) Modification de 2 indicateurs dans le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention -1.761

Le PSSP est reparti pour une période de 4 ans. L'équipe a la possibilité de modifier les indicateurs d'évaluation et souhaite en modifier 2 : (1) dans le travail festifuté, réduire le nombre d'éducateurs présents à 2 par soirée au lieu de 3 ; (2) dans la communication du plan, modifier la date annoncée par « avant le terme du plan ». Voir courrier explicatif joint.

PROCÈS-VERBAL

03407370 (16) Procès-verbal de la séance précédente. -2.075.1.077.7

-

HUIS - CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE/BIBLIOTHEQUE

03407138 (17) Retrait de la délibération du Conseil communal du 26 février 2014 portant sur la nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de morale à raison de 2 périodes au 1^{er} mars 2014 -1.851.11.08